

AFFAIRE :

DIRE

L'an deux mille vingt-cinq et le _____,

Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Bobigny et par-devant nous, Greffier,

BJA AVOCATS

Maitre Adèle ORZOI

2 rue de Louis David

75116 PARIKS

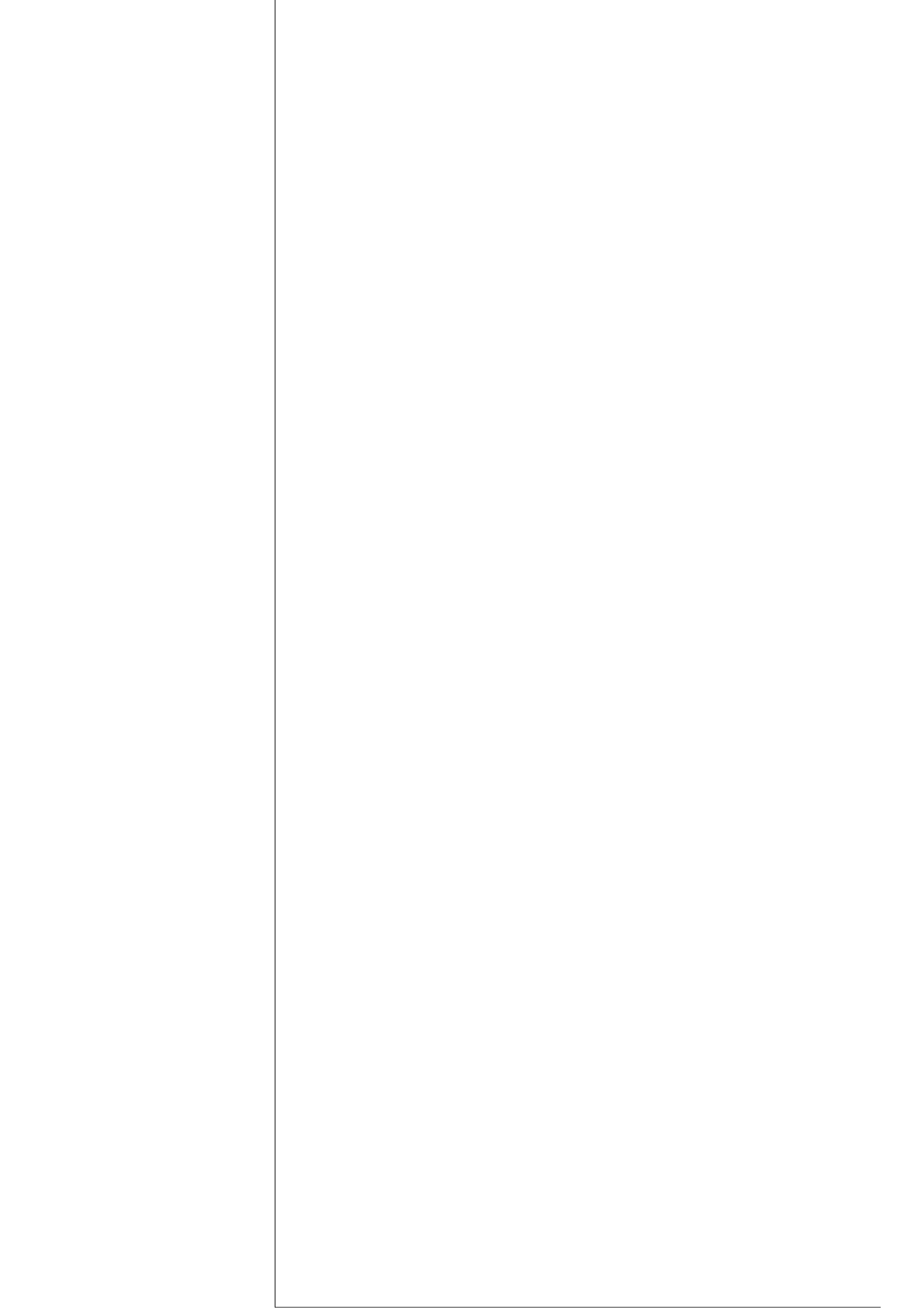
Poursuivant la présente vente ;

LAQUELLE A DIT QUE :

Pour compléter le Cahier des Conditions de Vente, il est ci-après donné copie de :

- Etat daté

Et Maître ORZONI, Avocat, a signé avec Nous, Greffier, sous toutes réserves.



FACE ANNULEE

DOMUS ROME S.A.S

38 Rue de Constantinople

75008 PARIS

01.43.87.40.85 -

Garantie SO.CA.F

Carte Professionnelle CPI 75012016000018493

délivrée par CCI de PARIS ILE DE FRANCE

le 18 mars 2023

Immeuble :

00084/SDC 76 RUE CLAUDE BERNARD

76, rue Claude Bernard

75005 PARIS

Nombre de lots dans la copropriété : 36

Immatriculation au registre : AB9154139

Maître ORZONI

2 RUE LOUIS DAVID

75116 PARIS

Copropriétaire Cédant :

00084/00029

Monsieur ou Madame [REDACTED]

76, rue Claude Bernard

75005 PARIS

Lots concernés :

n° 0013 Bâtiment U

n° 0027 Bâtiment U

Vos Réf. :

SUIVIE ME ORZONI

Demande d'information du : 5 février 2026

Les renseignements sont donnés à la date d'édition : 05/02/2026.

Nos Réf. :

00084-00029-06/02/2026

Suivi par : 02/MME MARIA LE LAY

PARIS, le 5 février 2026

Maître,

En réponse à votre questionnaire relatif à la vente citée en référence, nous vous retournons la demande de renseignements :

I - Partie financière

1. Etat Daté
2. Situation individuelle du copropriétaire cédant, Monsieur ou Madame [REDACTED]
Pierre

II - Partie Administrative

1. Renseignements complémentaires
2. Etat sanitaire

III - Lettre d'engagement des parties à nous retourner.**IV - Certificat de l'Article 20**

Ces informations sont données à titre purement indicatif et **sans engager notre responsabilité**. Nous avons bien noté que la date envisagée pour la mutation est le 06/02/2026.

Nous vous prions d'agrèer, Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Syndic

Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots
00084/SDC 76 RUE CLAUDE BERNARD 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	00084/00029 Monsieur ou Madame [REDACTED] [REDACTED] 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	n° 0013 Bâtiment U n° 0027 Bâtiment U

DATE ENVISAGEE POUR LA MUTATION :

06/02/2026 *

- I - PARTIE FINANCIERE**1 - ETAT DATE (ARTICLE 5 DU DECRET DU 17 MARS 1967)****1ère partie : Sommes dues par le Copropriétaire cédant pour les lots objets de la mutation****A/ Au Syndicat, au titre :****1 - des provisions exigibles**

- Dans le budget prévisionnel (D. art. 5. 1° a)	78 760.97
- Dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel (D. art. 5. 1° b).....	Néant

2 - des charges impayées sur les exercices antérieurs

(D. art. 5. 1° c)	
-------------------------	--

3 - des sommes devenues exigibles du fait de la vente

- mentionnées à l'article 33 de la loi (D. art. 5. 1° d)	
--	--

4 - des avances exigibles (D. art. 5. 1° e)

4.1. avance constituant la réserve (fonds de roulement) (D. art. 35. 1°).....	Néant
---	-------

4.2. avances nommées provisions (provisions spéciales) (L. art. 18 alinéa 6 et D. art. 35 4° et 5°)	Néant
---	-------

4.3. avances représentant un emprunt (D. art. 45-1 alinéa 4) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux).....	Néant
---	-------

5 - des cotisations annuelles aux fonds de travaux

--	--

6 - des remboursements d'emprunts exigibles

	Néant
--	-------

7 - des autres sommes devenues exigibles du fait de la vente

- intérêts, condamnations.....	
--------------------------------	--

- prêt (quote-part du vendeur devenue exigible)	Néant
---	-------

B/ Au Syndic, au titre des honoraires de mutation

	380.00 €
--	----------

TOTAL (A/ + B/)

	79140.97 €
--	------------

* Les renseignements et situations contenus dans les présentes sont donnés à titre purement indicatif et **sans engager la responsabilité du Syndic**. En cas de mutation à une date différente, ces renseignements devront faire l'objet d'une réactualisation à la demande du Notaire.

Date de la demande : 5 février 2026 Office Notarial : Maître ORZONI Référence : SUIVIE ME ORZONI	Délivré par le Syndic DOMUS ROME S.A.S 38 Rue de Constantinople 75008 PARIS Référence : 00084-00029-06/02/2026	Date : 5 février 2026 Signature et cachet : 
---	--	--

MUTATION			Page 2
Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots	
00084/SDC 76 RUE CLAUDE BERNARD 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	00084/00029 Monsieur ou Madame [REDACTED] [REDACTED] 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	n° 0013 Bâtiment U n° 0027 Bâtiment U	

2ème partie : Sommes dont le syndicat pourrait être débiteur à l'égard du copropriétaire cédant pour les lots objets de la mutation

Au titre :

A/ Des avances perçues (D. art. 5. 2° a) :

A1 - avances constituant la réserve (fonds de roulement) (D. art. 35. 1°)	443.67 €
A2 - avances nommées provisions (provisions spéciales) (L. art. 18 alinéa 6 et D. art. 35. 4° et 5°)	Néant
A3 - avances (D. art. 45-1 alinéa 4) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux)	Néant
A4 - autres avances : (préciser)	Néant

B/ Des provisions sur budget prévisionnel (D. art. 5. 2° b) :

- provisions encaissées sur budget prévisionnel pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles en raison de la déchéance du terme prévue par l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965, à l'égard du copropriétaire cédant	
---	--

TOTAL (A/ + B/)	443.67 €
------------------------	-----------------

Date de la demande : 5 février 2026 Office Notarial : Maître ORZONI Référence : SUIVIE ME ORZONI	Délivré par le Syndic DOMUS ROME S.A.S 38 Rue de Constantinople 75008 PARIS Référence : 00084-00029-06/02/2026	Date : 5 février 2026 Signature et cachet : 
---	--	--

MUTATION			Page 3
Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots	
00084/SDC 76 RUE CLAUDE BERNARD 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	00084/00029 Monsieur ou Madame [REDACTED] [REDACTED] 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	n° 0013 Bâtiment U	n° 0027 Bâtiment U

3ème partie : Sommes incombant au nouveau copropriétaire pour les lots objets de la mutation

A/ Au syndicat au titre :

1 - de la reconstitution des avances (D. art. 5. 3° a)

- avances constituant la réserve (fonds de roulement) (D. art. 35. 1°)	443.67 €
- avances nommées provisions (provisions spéciales) (L. art. 18 alinéa 6 et D. art. 35. 4° et 5°)	Néant
- avances (D. art. 45-1 alinéa 4) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux)	Néant
- autres avances : (préciser)	Néant
Total A/1 - Reconstitution des avances.....	443.67 €

2 - des provisions non encore exigibles

- dans le budget prévisionnel (D. art. 5. 3° b)

Date d'exigibilité	01/04/2026	Montant	830.25 €
--------------------	------------	---------	----------

- dans les dépenses hors budget prévisionnel (D. art. 5. 3° c)

Néant

3 - autres sommes non encore exigibles

- avances

Néant

- emprunts

Néant

- fonds de travaux

Néant

B/ Au syndic au titre des honoraires de mutation

Néant

C/ Report Total A/1 - Reconstitution des avances.....

443.67 €

TOTAL (A1/ + B/)

443.67 €

Date de la demande : 5 février 2026 Office Notarial : Maître ORZONI Référence : SUIVIE ME ORZONI	Délivré par le Syndic DOMUS ROME S.A.S 38 Rue de Constantinople 75008 PARIS Référence : 00084-00029-06/02/2026	Date : 5 février 2026 Signature et cachet : 
---	--	--

MUTATION			Page 4
Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots	
00084/SDC 76 RUE CLAUDE BERNARD 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	00084/00029 Monsieur ou Madame [REDACTED] [REDACTED] 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	n° 0013 Bâtiment U n° 0027 Bâtiment U	

AVANCES - MODALITES DE REMBOURSEMENT

Les avances sont, conformément à l'article 45-1 du Décret du 17 mars 1967 modifié, remboursables.

En conséquence, le syndic devra préciser les modalités à retenir par les parties aux termes de l'acte.

La solution retenue par le syndic est la suivante :

Solution 1 ⁽¹⁾

L'acquéreur rembourse directement le vendeur des avances portées à la 3^{ème} partie A/1 (reconstitution des avances) soit globalement la somme de

443.67 €

Dans ce cas, l'acquéreur deviendra cessionnaire de ces avances à l'égard du syndicat des copropriétaires.

Date de la demande : 5 février 2026 Office Notarial : Maître ORZONI Référence : SUIVIE ME ORZONI	Délivré par le Syndic DOMUS ROME S.A.S 38 Rue de Constantinople 75008 PARIS Référence : 00084-00029-06/02/2026	Date : 5 février 2026 Signature et cachet : 
---	--	--

Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots
00084/SDC 76 RUE CLAUDE BERNARD 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	00084/00029 Monsieur ou Madame [REDACTED] [REDACTED] 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	n° 0013 Bâtiment U n° 0027 Bâtiment U

**ANNEXE A LA 3^{ème} PARTIE
INFORMATION DU NOUVEAU COPROPRIETAIRE**

A/ Quote-part pour les lots objets de la mutation :

	Au titre du BUDGET PREVISIONNEL		Au titre des DEPENSES HORS BUDGET (D. art. 44)	
	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote-part appelée	Quote-part réelle
Exercice (N-1)	3321.00 €	3191.61 €	822.00 €	317.91 €
Exercice (N-2)	3451.29 €	2859.79 €	Néant	Néant

B/ Procédures en cours :

Procedures de recouvrement de charges affaire GUERIN ET THIVAIOU

Toutes indemnités à recevoir ou à payer demeureront acquises ou seront à la charge du syndicat. Les parties devront prendre dans l'acte de vente, toute convention particulière à cet égard : cette convention n'ayant d'effet qu'entre les parties.

C/ Autres renseignements comptables susceptibles d'intéresser les parties :

Montant de « fonds travaux » rattaché aux lots vendus

515.16 €

Date de la demande : 5 février 2026 Office Notarial : Maître ORZONI Référence : SUIVIE ME ORZONI	Délivré par le Syndic DOMUS ROME S.A.S 38 Rue de Constantinople 75008 PARIS Référence : 00084-00029-06/02/2026	Date : 5 février 2026 Signature et cachet : 
---	--	--

Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots
00084/SDC 76 RUE CLAUDE BERNARD 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	00084/00029 Monsieur ou Madame [REDACTED] [REDACTED] 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	n° 0013 Bâtiment U n° 0027 Bâtiment U

**ETAT D'AVANCEMENT DE LA SITUATION TECHNIQUE
ET FINANCIERE DES TRAVAUX
(Renseignements Facultatifs)**

Date de la décision	Nature des travaux	Etat d'avancement technique ¹	Etat d'avancement financier		
			Quote-part afférente aux lots	Montant(s) déjà appelé(s)	Montant restant à appeler
17/04/2024	REPLT PARTIEL COLLECTEUR CAVE	NC	822.00 €	822.00 €	0.00 €
06/05/2025	CONTROLE CANAL TOUT A L'EGOUT	NC	193.26 €	193.26 €	0.00 €
06/05/2025	SEPARATION ELECTRIQUE PC/CHAUFFERIE	NC	73.98 €	73.98 €	0.00 €
		TOTAL			0.00 €
Commentaires éventuels :					

¹ Terminé (T), en cours (C), non commencé (NC)

Date de la demande : 5 février 2026 Office Notarial : Maître ORZONI Référence : SUIVIE ME ORZONI	Délivré par le Syndic DOMUS ROME S.A.S 38 Rue de Constantinople 75008 PARIS Référence : 00084-00029-06/02/2026	Date : 5 février 2026 Signature et cachet : 
---	--	---

Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots
00084/SDC 76 RUE CLAUDE BERNARD 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	00084/00029 Monsieur ou Madame [REDACTED] [REDACTED] 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	n° 0013 Bâtiment U n° 0027 Bâtiment U

2 - SITUATION INDIVIDUELLE DU COPROPRIETAIRE CEDANT

SOMMES EXIGIBLES DONT LE REGLEMENT ENTRAINERA LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20

Cette situation est donnée pour un Etat daté à ce jour, soit le : **5 février 2026 ***

1. Montant concernant les lots objets de la mutation
(Report du total A/ + B/ de la 1^{ère} partie de l'état daté, honoraires inclus) . **79140.97 €**

2. Montant concernant les lots non concernés par la mutation :
lots n°, **Néant**

A/ TOTAL A REGLER **79140.97 €**

3. Certificat de l'article 20 daté et signé
joint au présent état Oui Non
(validité 1 mois)

ATTENTION :

Le certificat a une validité d'un mois et ne peut être délivré par le syndic qu'en connaissance de la date de la vente.

* Le rédacteur de l'acte devra demander au Syndic une mise à jour de l'Etat daté et de la présente situation individuelle au jour de la vente.

Date de la demande : 5 février 2026 Office Notarial : Maître ORZONI Référence : SUIVIE ME ORZONI	Délivré par le Syndic DOMUS ROME S.A.S 38 Rue de Constantinople 75008 PARIS Référence : 00084-00029-06/02/2026	Date : 5 février 2026 Signature et cachet : 
---	--	--

MUTATION			Page 8
Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots	
00084/SDC 76 RUE CLAUDE BERNARD 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	00084/00029 Monsieur ou Madame [REDACTED] [REDACTED] 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	n° 0013 Bâtiment U n° 0027 Bâtiment U	

- II - PARTIE ADMINISTRATIVE

A - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

En vue de la mutation, donnés à titre purement indicatif et sans engager la responsabilité du Syndic

A/ Assurances :

Nature et importance de la garantie : - MULTIRISQUE-INCENDIE - Garantie : Reconstruction..... Valeur à neuf - Police : N° : 01034305V Date : 31/12/2020 Nom et adresse du courtier : RAMBAUD LABROSSE - 91 Rue Saint Lazare - 75439 PARIS CEDEX 09 01 53 32 20 00 Nom et adresse de la compagnie d'assurance : SA AREAS

Nature et importance de la garantie : - PROTECTION JURIDIQUE - Police : N° : 06RLBCOPRO00036 Date : 31/12/2020 Nom et adresse du courtier : RAMBAUD LABROSSE - 91 Rue Saint Lazare - 75439 PARIS CEDEX 09 01 53 32 20 00 Nom et adresse de la compagnie d'assurance : SA CFDP
--

Assurances Dommage ouvrages en cours :

Néant

B/ Modification du règlement de copropriété

Le règlement de copropriété a-t-il été modifié ?

OUI

A quelle date ?

20/01/1984

Nom et adresse du Notaire dépositaire :

Maître MICHEL ET GERARD PICHON NOTAIRES ASSOCIES 8 BD De Sébastopol 75004 PARIS

Sur quels points ?

Existe-t-il des modifications du règlement de copropriété non déposées chez un notaire et/ou non publiées ?

NON

Le règlement de copropriété a-t-il été adapté pour satisfaire à la loi SRU (L. art. 49) ?

NON

Date de la demande : 5 février 2026 Office Notarial : Maître ORZONI Référence : SUIVIE ME ORZONI	Délivré par le Syndic DOMUS ROME S.A.S 38 Rue de Constantinople 75008 PARIS Référence : 00084-00029-06/02/2026	Date : 5 février 2026 Signature et cachet : 
---	--	--

Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots
00084/SDC 76 RUE CLAUDE BERNARD 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	00084/00029 Monsieur ou Madame [REDACTED] [REDACTED] 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	n° 0013 Bâtiment U n° 0027 Bâtiment U

C/ Assemblée Générale

Date de la dernière assemblée générale :

06/05/2025

Date ou période de la prochaine assemblée générale :

Juin 2026

Les deux derniers procès-verbaux d'assemblées générales sont joints à la présente.**D/ Syndic**

Date de la dernière désignation :

06/05/2025

Syndic professionnel

OUI

Bénéficie-t-il d'une garantie financière prévue par l'article 30 du décret du 20 juillet 1972 ?

OUI

Références de la garantie financière : **SO.CA.F N° 11719**

Références du compte bancaire du syndicat (si compte séparé)

Nom et adresse de la banque : **BI084 - 76 CLAUDE BERNARD
BANQUE PALATINE 74 RUE SAINT-LAZARE 75009 PARIS**Code Banque : **40978**Code Guichet : **00085**Intitulé du compte : **084 SDC 76 C. BERNARD**N° de compte : **12783550021**Clé R.I.B. : **06**IBAN : **FR7640978000851278355002106**BIC : **BSPFFRPPXXX****E/ Patrimoine du syndicat des copropriétaires**Le Syndicat a-t-il un **Patrimoine** ? (mobilier, immobilier, autre)

NON

Dans l'affirmative, en quoi consiste-t-il ?

Le Syndicat a-t-il un passif (emprunt) ?

NON

La mutation entraîne-t-elle l'exigibilité de cette somme ?

NON

F/ Ouverture de crédit-emprunt

Néant

Date de la demande : 5 février 2026 Office Notarial : Maître ORZONI Référence : SUIVIE ME ORZONI	Délivré par le Syndic DOMUS ROME S.A.S 38 Rue de Constantinople 75008 PARIS Référence : 00084-00029-06/02/2026	Date : 5 février 2026 Signature et cachet : 
---	--	--

Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots
00084/SDC 76 RUE CLAUDE BERNARD 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	00084/00029 Monsieur ou Madame [REDACTED] [REDACTED] 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	n° 0013 Bâtiment U n° 0027 Bâtiment U

G/ Mesures administratives

L'immeuble ou les locaux font-ils l'objet :

- d'un arrêté de péril ?
- d'une déclaration d'insalubrité ?
- d'une injonction de travaux ?
- d'inscription à l'inventaire ou de classement comme monument historique ?

NON

NON

NON

NON

H/ Association syndicale - AFUL - Union de syndicats

L'immeuble en copropriété est-il compris dans le périmètre d'une Association Syndicale, d'une Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) ou d'une Union des Syndicats ?

NON

Si oui :

Préciser le nom, le siège et le représentant de cet organisme

La copropriété comporte-t-elle un ou plusieurs syndicats secondaires ?

NON

I/ Copropriété en difficulté

Existe-t-il une procédure en cours visant à placer le syndicat sous le régime de l'administration

provisoire prévue par les *articles 29-1 et suivants de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965* ?

NON

J/ Autres renseignements susceptibles d'intéresser les parties dans le cadre de l'opération projetée

<p>Date de la demande : 5 février 2026 Office Notarial :</p> <p>Maître ORZONI Référence : SUIVIE ME ORZONI</p>	<p>Délivré par le Syndic DOMUS ROME S.A.S 38 Rue de Constantinople 75008 PARIS Référence : 00084-00029-06/02/2026</p>	<p>Date : 5 février 2026 Signature et cachet :</p> 
--	--	--

Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots
00084/SDC 76 RUE CLAUDE BERNARD 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	00084/00029 Monsieur ou Madame [REDACTED] [REDACTED] 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	n° 0013 Bâtiment U n° 0027 Bâtiment U

B - ETAT SANITAIRE

Date de construction de l'immeuble :

12/05/1934

I - Carnet d'entretien

OUI

- Type d'immeuble : (IGH ou Autre)

Autre

II - Amiante

- L'immeuble est-il soumis à la réglementation sur l'amiante

OUI

A - Parties communes :

1 - Des recherches ont-elles été effectuées en vue de déterminer la présence ou non d'amiante ?

OUI

2 - Les recherches effectuées ont-elles conclu à la présence d'amiante ?

OUI

3 - Un Diagnostic Technique Amiante (DTA) portant sur les points visés par les dispositions du décret n° 2002-839 du 3 mai 2002 et de l'arrêté du 22/08/2002 a-t-il été effectué ?

Joindre la fiche récapitulative du DTA

B - Parties privatives :

Le syndic n'a pas connaissance des éventuelles recherches ayant pu être effectuées sur les parties privatives.

<p>Date de la demande : 5 février 2026 Office Notarial : Maître ORZONI Référence : SUIVIE ME ORZONI</p>	<p>Délivré par le Syndic DOMUS ROME S.A.S 38 Rue de Constantinople 75008 PARIS Référence : 00084-00029-06/02/2026</p>	<p>Date : 5 février 2026 Signature et cachet :</p> 
--	--	--

Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots
00084/SDC 76 RUE CLAUDE BERNARD 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	00084/00029 Monsieur ou Madame [REDACTED] [REDACTED] 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	n° 0013 Bâtiment U n° 0027 Bâtiment U

III -Plomb (Etat des risques d'accessibilité au plomb)

L'immeuble est-il soumis à la réglementation sur le plomb ?

Si oui : une recherche a-t-elle été effectuée sur les parties communes ?

Si oui : Rapport joint

Existe-t-il des mesures d'urgence (DDASS, Préfecture) ?

IV - Termites / Etat parasite des parties communes

L'immeuble est-il soumis à un état parasite obligatoire ?

Si oui : une recherche a-t-elle été effectuée sur les parties communes ?

Si oui : Rapport joint

V - Autres risques sanitaires éventuellement connus dans l'immeuble

Legionella

Radon

Mérule

Autre : Néant

Date de la demande : 5 février 2026 Office Notarial : Maître ORZONI Référence : SUIVIE ME ORZONI	Délivré par le Syndic DOMUS ROME S.A.S 38 Rue de Constantinople 75008 PARIS Référence : 00084-00029-06/02/2026	Date : 5 février 2026 Signature et cachet : 
---	--	--

Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots
00084/SDC 76 RUE CLAUDE BERNARD 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	00084/00029 Monsieur ou Madame [REDACTED] [REDACTED] 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	n° 0013 Bâtiment U n° 0027 Bâtiment U

- III -

**LETTRE D'ENGAGEMENT DES PARTIES
A COMPLETER IMPERATIVEMENT ET A RETOURNER AU SYNDIC**

A - VENDEUR : 00084/00029/Monsieur ou Madame [REDACTED]

Je soussigné, Mdéclare avoir pris connaissance de la présente note d'information et en accepter les termes. Je demande à mon notaire de faire parvenir au syndic, au titre de provision pour apurement de mon compte, la somme de Euros.

Ma nouvelle adresse est :

.....

Fait à, le

Signature

.....

B - ACQUEREUR

Je soussigné, Mdéclare avoir pris connaissance de la présente note d'information et en accepter les termes. Je demande que le courrier du syndic me soit adressé à :

.....

Fait à, le

Signature

Situation de l'immeuble :	Copropriétaire cédant :	N° des lots
00084/SDC 76 RUE CLAUDE BERNARD 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	00084/00029 Monsieur ou Madame [REDACTED] [REDACTED] 76, rue Claude Bernard 75005 PARIS	n° 0013 Bâtiment U n° 0027 Bâtiment U

- IV -

CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20

Délivré en application des dispositions de l'article 20 de la loi 65-557 du 10 juillet 1965.

1°) Si le COPROPRIETAIRE EST A JOUR de ses charges provisions et avances, compléter le paragraphe ci-dessous :

Le COPROPRIETAIRE susnommé pour le ou les lots dont il est propriétaire EST LIBRE, à ce jour, de toute obligation à l'égard du syndicat.

En conséquence, le syndic dispense le notaire, sous la condition que la réalisation de l'acquisition intervienne sous un mois de ce jour, de l'envoi de l'avis de mutation prévu à l'article 20 de la loi du 10 juillet 1965.

Le notaire adressera alors au syndic la notification prévue à l'article 6 du décret du 17 mars 1967.

FAIT A

LE 5 février 2026

2°) Si le COPROPRIETAIRE N'EST PAS A JOUR de ses charges, compléter le paragraphe ci-dessous :

Le COPROPRIETAIRE susnommé pour le ou les lots dont il est propriétaire N'EST PAS LIBRE, à ce jour, de toute obligation à l'égard du syndicat.

Il est débiteur de la somme de :

79140.97 €

A défaut de règlement du solde débiteur indiqué ci-dessus en même temps que la notification de l'article 6 du décret du 17 mars 1967 adressés au plus tard le

Le notaire sera tenu d'adresser l'avis de mutation prévu à l'article 20 de la loi du 10 juillet 1965. Le syndic exercera alors l'opposition prévue à l'article 20 par acte extra-judiciaire dont les frais seront à la charge du vendeur.

FAIT A

LE 5 février 2026

Date de la demande : 5 février 2026 Office Notarial :	Délivré par le Syndic DOMUS ROME S.A.S 38 Rue de Constantinople 75008 PARIS Référence : 00084-00029-06/02/2026	Date : 5 février 2026 Signature et cachet : 
---	--	--

